



ARRÊTÉ N° 174/2025

Circulation Interdite Interdiction de stationner Rue Auguste Pavie Du 04 au 07 Novembre 2025

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise PAILLARDON TP et BOUYGUES ENERGIES en date du 2 octobre 2025 d'interdire la circulation et le stationnement rue Auguste Pavie pour des travaux de raccordement de réseaux EU, AEP et TELECOM du 04 au 07 novembre 2025.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux de raccordement des réseaux EU, AEP et TELECOM, la circulation et le stationnement seront interdits rue Auguste Pavie du 4 au 7 novembre 2025.

ARTICLE 2: Une déviation sera mise en place par l'avenue de l'Aublette et la rue des Alouettes.

ARTICLE 3: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise PAILLARDON TP et BOUYGUES ENERGIES.

ARTICLE 4: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise PAILLARDON TP et BOUYGUES ENERGIES.

Fait à QUÉVERT, le 16/10/2025

Le Maire,

Philippe LANDURÉ



Publié le 18 octobre 2025